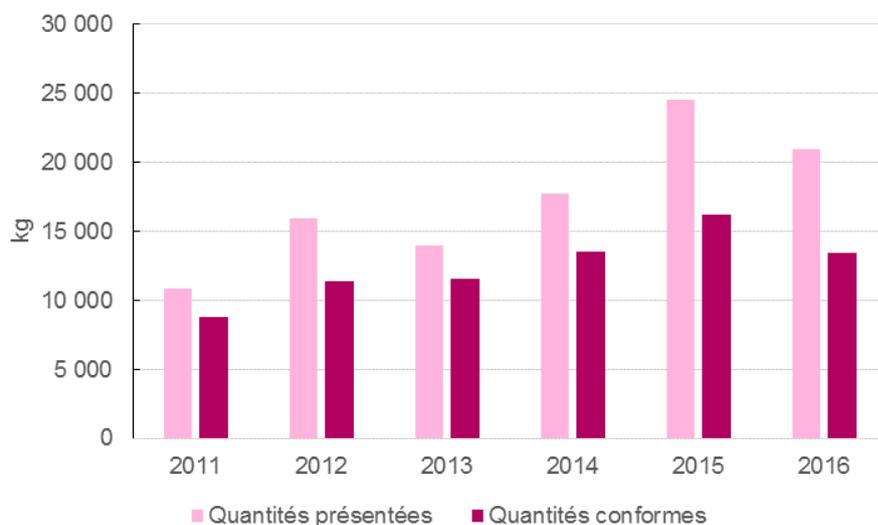


Illustration 13 : Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande



Source : APAL

> 3.4 La place de la production bio en PPAM

Les données utilisées proviennent en grande majorité de l'observatoire de l'Agence Bio.

L'Agence effectue une enquête annuelle (nombre d'exploitations et superficies) auprès des organismes certificateurs et traite les données collectées. Elle transmet annuellement un état récapitulatif des productions à FranceAgriMer.

En 2016, les surfaces cultivées en PPAM bio s'élèvent à 5 480 ha certifiés bio et 7 085 ha si l'on ajoute les surfaces en conversion, pour 2 248 exploitations. La surface globale représente 13,4 % des surfaces totales de PPAM en France. La PAC recense 53 000 ha cultivés en PPAM en 2016 (conventionnel et bio).

3.4.1 L'organisation de la filière bio

On dénombre actuellement 26 groupes économiques de producteurs PPAM biologiques, répartis sur 6 régions (Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Occitanie, Pays de la Loire, PACA et la Corse).

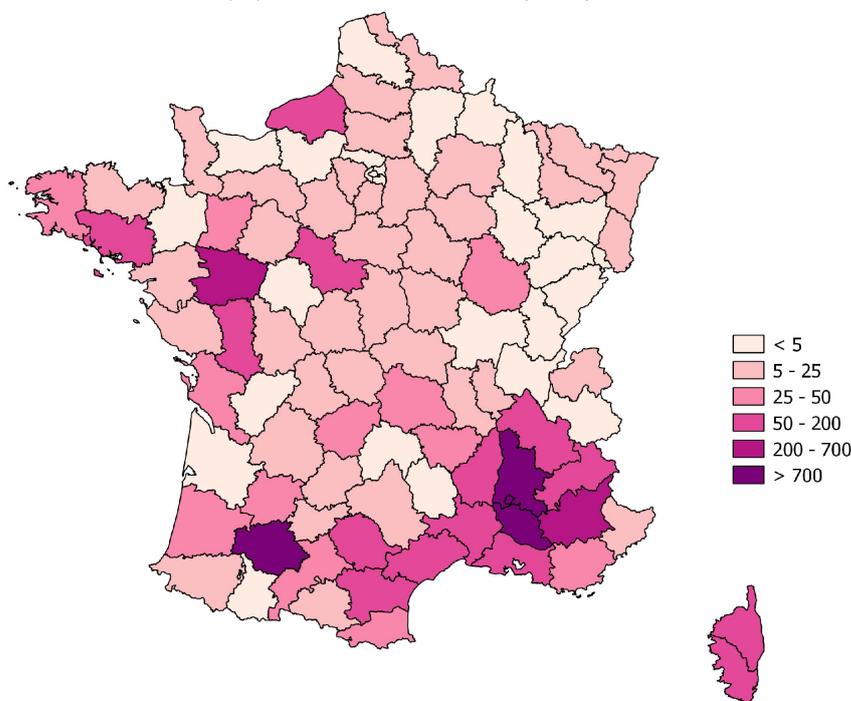
Tableau 17 : Organisation de producteurs par région

Région	Organisation de producteurs
Auvergne - Rhône-Alpes	Bioplantes
	Coopérative du Diois
	France Lavance
	Plantes de Pays
	Sicarappam
Bourgogne - Franche-Comté	Viva-Plantes
	Les Coteaux Bourguignons
Occitanie	SICA Biotope
Pays de la Loire	Anjou Plantes
PACA	Les Aromates de Provence
	Provence Parfums Ventoux
	SCA3P

Source : Agence bio

3.4.2 Localisation des PPAM bio

Illustration 14 : Surfaces (ha) certifiées et en conversion par département - année 2016



Source : Agence bio

Les régions Auvergne - Rhône-Alpes et PACA sont les deux régions les plus représentées en PPAM bio. Ces dernières totalisent, en surfaces certifiées et en conversion, 60,2 % de la surface de PPAM bio française avec respectivement 2 069 ha (29 %) et 2 196 ha (31 %).

Pour la région Auvergne - Rhône-Alpes, les PPAM bio se concentrent principalement en région ex Rhône-Alpes, soit 1 982 ha.

Les productions de lavande et lavandin représentent sur l'ensemble du territoire respectivement 1 712 ha et 1 560 ha, soit 46,2 % de l'ensemble des PPAM bio et sont localisées principalement dans la région PACA et le département de la Drôme.

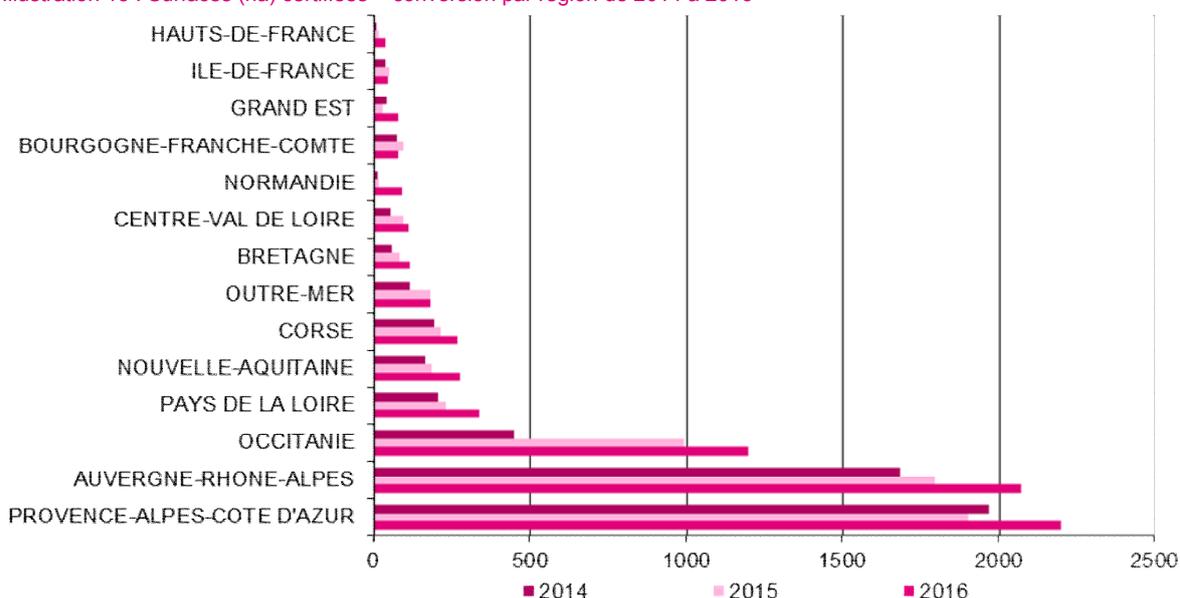
En Auvergne, la culture de PPAM concerne surtout les plantes médicinales et intervient fréquemment en complément d'une activité de cueillette de plantes. Dans ce cas, la gestion du temps de travail et de la main d'œuvre limite le potentiel de surface à cultiver. La moyenne par exploitation est de 1,1 ha.

En Occitanie, la superficie en PPAM bio représente 1 198 ha (ex Midi-Pyrénées : 874 ha et ex Languedoc-Roussillon : 324 ha).

En Corse, la superficie est non négligeable avec 267 ha dont les principales cultures sont l'hélichryse et le romarin à verbénone.

L'évolution la plus forte est en Occitanie (ex région Midi-Pyrénées) où l'on est passé de 131 ha en 2013 à 636 ha en 2015 et 874 ha en 2016. Cela est lié à d'importantes plantations en coriandre.

Illustration 15 : Surfaces (ha) certifiées + conversion par région de 2014 à 2016



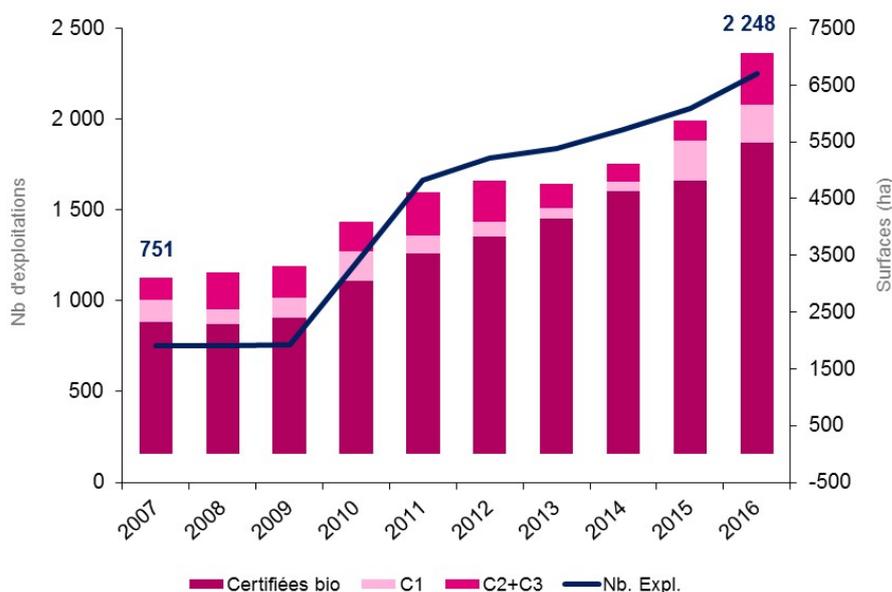
Source : Agence Bio

3.4.3 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations

Toutes exploitations confondues, c'est-à-dire certifiées et en conversion (C1, C2, C3 correspondant aux trois années de conversion) :

- Depuis 2007, les surfaces cultivées en PPAM bio sont en augmentation constante. La hausse des surfaces et du nombre d'exploitations sont respectivement de + 143 % et + 200 % ;
- en 2016, la surface cultivée en PPAM bio certifiées AB s'élevait à 5 480 ha pour 2 248 exploitations. L'augmentation entre 2015 et 2016 est de 14 % en surface et de 9,4 % en nombre d'exploitations ;
- en 2016, la superficie totale (certifiée + conversion) de PPAM bio est en hausse de 21 % par rapport à 2015 et représente 7 085 ha, soit 13,4 % des surfaces totales de PPAM.

Illustration 16 : Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM Bio de 2007 à 2016



Source : Agence Bio

3.4.4 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio

La surface moyenne par exploitation de PPAM bio est la plus élevée pour la région PACA (5,8 ha), suivie de près par la Corse (5,7 ha). En 3^{ème} position arrive la région Occitanie avec 3,1 ha dont ex Midi-Pyrénées avec 4,7 ha. La surface moyenne nationale se situe à 0,8 ha, ce qui signifie que les exploitations sont en majorité de petite taille.

Il y a une grande diversité des exploitations selon les régions, leurs spécificités et leur typologie.

Tableau 18 : Surfaces moyennes régionales par exploitation

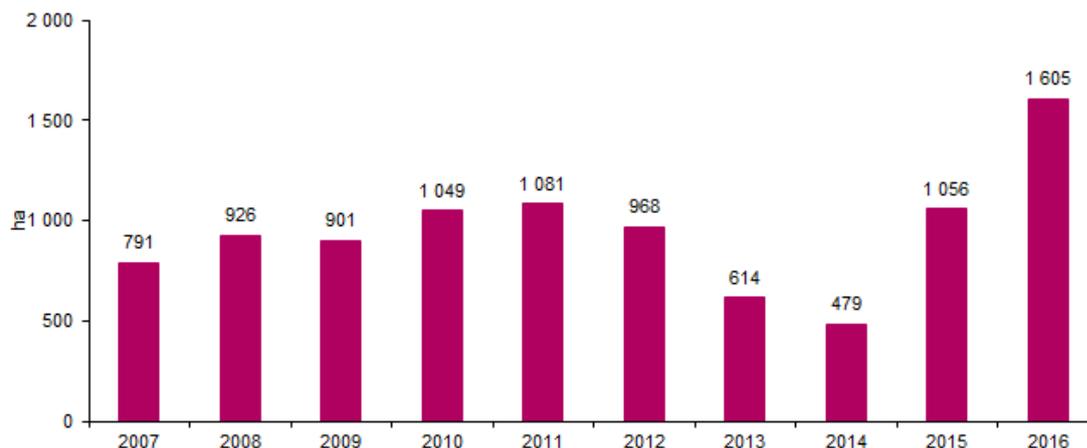
Régions	Surface moyenne par exploitation (certifiée + conversion)
GRAND EST	0,9
Alsace	0,5
Champagne-Ardenne	2,3
Lorraine	0,6
NOUVELLE-AQUITAINE	1,5
Aquitaine	1,3
Limousin	1,2
Poitou-Charentes	2,1
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3,2
Auvergne	1,1
Rhône-Alpes	3,5
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0,8
Bourgogne	1,2
Franche-Comté	0,2
BRETAGNE	1,1
CENTRE-VAL DE LOIRE	2,4
CORSE	5,7
ILE-DE-FRANCE	1,5
OCCITANIE	3,1
Languedoc-Roussillon	1,7
Midi-Pyrénées	4,7
HAUTS-DE-FRANCE	0,8
Nord-Pas-De-Calais	0,7
Picardie	0,9
NORMANDIE	2,6
Basse-Normandie	1,6
Haute-Normandie	3,7
OUTRE-MER	2,5
PAYS DE LA LOIRE	3,4
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,8
TOTAL FRANCE	0,8

Source : Agence Bio

Les conversions

Après une baisse des conversions entre 2012 et 2014, le rythme a repris en 2015 et la hausse des surfaces se confirme en 2016, avec un nombre de conversions de 1 605 (1 056 en 2015).

Illustration 17 : évolution des surfaces en conversion de 2007 à 2016



Source : Agence Bio

Tableau 19 : Détail des surfaces en conversion en 2016

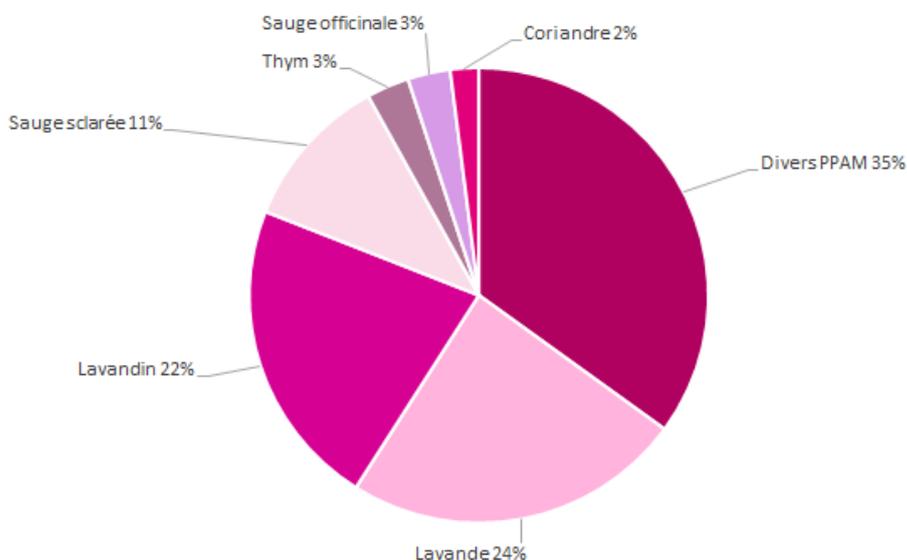
Surfaces (ha) en conversion 2016				
Année 1	Année 2	Année 3	Total	Évolution/2015
688	754	164	1 605	53 %

Source : Agence Bio

3.4.5 Les principales plantes

Les plantes les plus représentées en terme de superficie sont la lavande, le lavandin ainsi que les sauges (officinale et sclarée), le thym et la coriandre.

Illustration 18 : Répartition des surfaces de cultures biologiques certifiées par plante en 2016



Source : Agence Bio

L'Agence bio a recensé plus de 120 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivées en France. Pour beaucoup de ces plantes, les surfaces de production en bio sont inférieures à 5 ha. Elles sont comptabilisées dans une rubrique nommée « divers PPAM » représentant 2 506 ha, soit 35 % de la production totale bio.

- **Lavande et lavandin**

La lavande et le lavandin sont les plantes les plus produites en bio.

Pour la lavande, la surface cultivée en bio et en conversion ne cesse d'augmenter depuis 2007 (102 % entre 2007 et 2016) et atteint 1 712 ha.

Les surfaces de lavandin représentent 1 560 ha (+ 61 % entre 2007 et 2016).

Lavande et lavandin bio représentent 14,7 % des surfaces totales cultivées (22 213 ha).

Les lavandes représentent 24 % des surfaces de PPAM bio certifiées en France et les lavandins 22 %. Ces taux sont en diminution en raison de la croissance de la catégorie « divers PPAM ».

Le marché est toujours demandeur d'huile essentielle de lavande et lavandin bio. Les prix moyens suivants sont indicatifs : HE lavandin Grosso : 27 €/kg, Abrial : 36 €/kg, 45 €/kg pour le Super et jusqu'à 32 € pour le Sumian.

La production biologique n'échappe pas à la problématique du dépérissement de la lavande qui touche la filière conventionnelle. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

- **Sauge sclarée**

En 2016, les surfaces pour la sauge sclarée (bio + conversion) ont atteint 191 ha (+ 29 % par rapport à 2015).

Le prix de l'huile essentielle de sauge sclarée bio reste stable (entre 200 et 240 €/kg).

- **Thym, mélisse, camomille romaine, menthe poivrée**

Depuis quelques années, les surfaces en production des thyms bio augmentent régulièrement (135 ha en 2015, soit 1/3 des surfaces totales en thym ; 189 ha en 2016). De nouvelles productions se sont développées notamment en Languedoc-Roussillon.

La demande est supérieure à l'offre notamment pour des thyms à chémotypes thuyanol et linalol destinés à l'herboristerie et l'aromathérapie.

Pour la mélisse dont le potentiel de production était de 48 ha (bio + conversion) en 2015, il atteint 90 ha en 2016 soit + 50 %. Il semble que de nouvelles plantations ont été mises en place.

La camomille romaine voit ses surfaces fortement augmentées : 10 ha en 2014, + 50 % en 2015 (24 ha) pour atteindre 64 ha en 2016. Cette plante possède de nombreuses vertus, principalement médicinales mais aussi cosmétiques.

La tendance est également à l'accroissement pour la menthe poivrée : la superficie, qui était de 32 ha en 2015, passe à 57 ha en 2016. Cette production vise à répondre aux besoins et exigences des marchés de niche en herboristerie avec un prix très rémunérateur (fourchette entre 20 et 40 €/kg).

- **Safran**

Le safran est en développement avec une superficie de 54 ha localisée sur les principales régions de production avec un nombre important de producteurs (244) : Auvergne - Rhône-Alpes, Occitanie, Centre Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, PACA et Pays de la Loire. La quasi-totalité des surfaces de safran en France est bio.

3.4.6 La cueillette

Les territoires de cueillette ne sont pas recensés par l'Agence Bio. Cependant, la majorité des plantes sauvages est commercialisée en bio.

Les surfaces ont peu de sens et les volumes de cueillette sont très difficiles à estimer. Certains conservatoires nationaux botaniques ont réalisé des études. Ainsi, on dénombre 257 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire Botanique du Massif Central pour 370 espèces et 700 opérateurs concernés (étude 2012), 197 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire National Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées pour 436 plantes (étude 2014). Par ailleurs, la cueillette se pratique sur l'ensemble du territoire, mais les principales zones se situent dans les massifs montagneux (les Vosges notamment pour l'arnica, le Jura pour l'if commun (*Taxus baccata*), l'Auvergne pour la gentiane, les Alpes...).

On note également deux types de cueilleurs : les producteurs/cueilleurs qui collectent à proximité de leur exploitation et les cueilleurs spécialisés qui parcourent parfois des distances très importantes. Mais il ne faut pas ignorer non plus les cueillettes traditionnelles par des populations locales pour plusieurs espèces (tilleul, gentiane...) et des cueilleurs nomades (narcisse, petit houx...).

Les destinations des plantes issues de la cueillette sont variées : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, de compléments alimentaires, herboristeries, marchés locaux, etc.

La cueillette constitue une réelle activité économique.

L'association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC), créée en 2011, permet d'améliorer les connaissances dans ce domaine.

3.4.7 Contraintes sur les productions de PPAM bio

En 2016, les cultures de PPAM bio ont encore connu pour la lavande, des problèmes de noctuelles et de dépérissement. On ne note pas de contamination particulière des productions de PPAM bio par rapport aux productions conventionnelles.

Les organismes techniques (Crieppam, Iteipmai, Grab et Chambre d'agriculture de la Drôme) restent attentifs aux contraintes de la culture bio (désherbage, interdiction d'utiliser des engrais et des pesticides chimiques, emploi d'intrants limité...).